



## GARDERIE MUNICIPALE

Année Scolaire 2020/2021

ECOLE HENRI MATISSE

Chers parents,

L'année scolaire s'achève, et nous préparons déjà la prochaine. Il nous semble bon de vous rappeler que la garderie est un service municipal gratuit. Elle est mise à disposition des familles dont les enfants fréquentent l'école Henri Matisse, sous certaines conditions strictes :

- Les 2 parents doivent avoir une activité professionnelle hors domicile.
- Les enfants doivent respecter le règlement instauré par la municipalité.

Elle fonctionne les jours d'école de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18 heures, dès le jour de la rentrée, soit le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, et pour que vos enfants soient accueillis dans des conditions optimales et en toute sécurité, il est désormais impératif de déposer en mairie (ou de le transmettre par mail à l'adresse suivante [emeline.hd@elnes.fr](mailto:emeline.hd@elnes.fr)), pour le 20 août 2020 au plus tard, le dossier d'inscription contenant :

- La fiche de renseignements ci-jointe
- Les attestations employeurs indiquant les horaires de travail des 2 parents
- Un photo d'identité de votre/vos enfant(s).

A réception, et après contrôle, un mail vous sera adressé afin de vous confirmer la prise en charge de votre/vos enfant(s), et ce, dès la rentrée scolaire.

Tout dossier incomplet remettra en cause la validité d'inscription de votre ou vos enfant(s).

Un nouveau système de contrôle de ces conditions sera mis en place dès la rentrée prochaine, par la commission scolaire en collaboration avec les agents municipaux.

Il sera possible d'inscrire un enfant en cours d'année scolaire, en ayant pris soin de transmettre une semaine avant, le dossier d'inscription complet.

Aussi, il pourra également être envisagé d'accueillir à titre exceptionnel, un enfant dont l'un des parents se trouve sans activité professionnelle, mais doit s'absenter pour une raison valable et justifiée. Il faudra alors anticiper cette inscription occasionnelle une semaine au préalable, et s'assurer qu'elle soit validée par la municipalité.

Concernant la cantine, l'Association des Parents et Amis de l'Ecole conserve le système de vente des tickets en mairie actuel. Un communiqué relatif aux inscriptions pour la rentrée vous sera transmis ultérieurement.

Au vu des conditions sanitaires actuelles, et n'ayant pas connaissance des directives qui seront mises en place pour la rentrée prochaine, la municipalité se réserve le droit de revoir si nécessaire, l'organisation de la garderie.

Restant à votre disposition,

Emeline HENQUEZ  
Adjointe aux affaires scolaires